

Descriptif de l'hébergement proposé :

Lieu : Internat du Lycée Professionnel de Parentis en Born (44°21'20.3"N 1°04'04.8"W)

Période : 29 juin au 30 août 2019 à 12h00

Public ciblé : Travailleurs saisonniers en contrat sur le territoire Landes Nature Côte d'Argent

Caractéristiques de l'hébergement saisonnier :

- 51 Chambres de 14 m² équipées d'armoires de rangement et de tables.
- Sanitaires et douches sont en cabines individuelles dans la partie centrale de l'internat (draps, serviettes et effets de toilette non fournis)
- Pièce cuisine équipée pour la restauration : Plaque de cuisson, réfrigérateurs, bouilloires, cafetières et micro-ondes, mais il n'y a pas de possibilité de cuisiner dans les chambres, pour des raisons de sécurité.
- Encadrement assuré par un gestionnaire avec une veille de 16h à 5h et de 6h à 10h tous les jours

Coût par mois et par personne :

- Chambre individuelle : 300€ / mois / personne
- Chambre double : 200€ / mois / personne

Principe de réservation d'une chambre :

Formulaire de réservation dans la rubrique HEBERGEMENT / SITE : www.nomad-saisonniers.com

Liste des pièces à fournir pour la constitution du dossier hébergé :

Copie des pièces à fournir :

- Pièce d'identité recto-verso ou livret de famille
- Contrat saisonnier ou convention de stage ou attestation employeur pour la période concernée
- Si déjà imposé, dernier avis d'imposition
- Relevé Identité Bancaire
- Une photo numérisée de votre visage, pour accoler à votre carte de réduction saisonnière

Copie des pièces à fournir si un parent ou un proche peuvent se porter garant :

- Pièce d'identité recto-verso ou livret de famille
- 3 derniers justificatifs de ressources (bulletins de salaire, retraite, pôle emploi...etc.)
- Dernier avis d'imposition
- S'ils sont propriétaires, dernier avis de taxe foncière
- S'ils sont locataires, 3 dernières quittances de loyer
- Relevé Identité Bancaire

A la signature du bail de location et à la remise des clefs, il sera demandé à chacun des hébergés :

- Une attestation d'assurance des risques locatifs
- Un dépôt de garantie, correspondant à l'équivalent d'un mois d'indemnité d'occupation.
- Caution demandée pour le badge d'accès
- *Le paiement des loyers se fera par virement ou par chèque en début de mois*